



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 21 décembre 2021  
(OR. en)

14981/21  
PV CONS 49  
JAI 1413  
COMIX 629

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL**  
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE  
(Justice et affaires intérieures)  
9 et 10 décembre 2021

## SOMMAIRE

**Page**

### AFFAIRES INTÉRIEURES

1.	Adoption de l'ordre du jour.....	4
2.	Approbation des points "A"	
a)	Liste des activités non législatives .....	4
b)	Liste des délibérations législatives .....	5

#### Délibérations législatives

3.	Directive sur la résilience des entités critiques.....	6
4.	Divers.....	6
	Propositions législatives en cours d'examen	

#### Activités non législatives

5.	Règlement du Conseil sur un mécanisme d'évaluation et de contrôle Schengen .....	7
6.	Conclusions sur le respect des conditions nécessaires à l'application intégrale de l'acquis de Schengen en Croatie .....	7
7.	Mise en œuvre de l'interopérabilité .....	7
8.	Next Generation EU - Prévenir l'infiltration par la criminalité organisée.....	7
9.	Coopération entre les autorités compétentes chargées de la lutte antiterroriste .....	7
10.	Lutte contre les menaces hybrides et défis migratoires.....	7
11.	Divers.....	7
a)	Réunion ministérielle JAI UE-Balkans occidentaux (Brdo, 2 et 3 décembre 2021)	
b)	Réunion ministérielle "Justice et affaires intérieures" UE-États-Unis (Washington, 16 décembre 2021)	
c)	Conférence ministérielle sur les abus sexuels commis contre des enfants, 11-12 novembre 2021, Brdo pri Kranju, Slovénie	
d)	Programme de travail de la prochaine présidence	

## JUSTICE

### **Délibérations législatives**

12. Règlement relatif aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques ..... 8
13. Divers..... 8
- a) Propositions législatives en cours d'examen
  - b) Nouvelles propositions législatives relatives à la numérisation de la justice

### **Activités non législatives**

14. Adhésion de l'UE à la CEDH ..... 9
15. Pandémie de COVID-19 - enseignements tirés pour le fonctionnement des juridictions et pour le contrôle juridictionnel des mesures d'urgence ..... 9
16. Lutter contre les discours de haine et les crimes de haine pour une Europe plus inclusive et plus protectrice ..... 9
17. Parquet européen ..... 9
18. Divers..... 9
- a) Réunion ministérielle JAI UE-Balkans occidentaux (Brdo, 2 et 3 décembre 2021)
  - b) Réunion ministérielle "Justice et affaires intérieures" UE-États-Unis (Washington, 16 décembre 2021)
  - c) Futures propositions dans le domaine de la justice
  - d) Rapport annuel 2021 sur l'application de la charte des droits fondamentaux de l'UE: protéger les droits fondamentaux à l'ère numérique
  - e) Programme de travail de la prochaine présidence
- ANNEXE - Déclarations à inscrire au procès-verbal du Conseil ..... 10

\*\*\*

## JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021

### AFFAIRES INTÉRIEURES

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour figurant dans le document 14625/21.

#### 2. Approbation des points "A"

##### a) Liste des activités non législatives

Doc. 14626/21

Le Conseil a adopté les points "A" dont la liste figure dans le document 14626/21, y compris les documents COR et REV présentés pour adoption. Les déclarations relatives à ces points figurent dans l'addendum.

Pour les points ci-après, les références des documents correspondants sont les suivantes:

#### Justice et affaires intérieures

9. Décision du Conseil concernant l'adhésion de l'UE à la convention sur les jugements  
*Demande adressée au Parlement européen en vue de l'approbation du texte*  
approuvée par le Coreper (2<sup>e</sup> partie) le 8 décembre 2021

☐ Doc. 13988/21 +  
ADD 1  
Doc. 13494/21 +  
ADD 1  
**+ ADD 1 REV 1**  
**(hu)**  
JUSTCIV

#### Affaires institutionnelles

##### Nominations

14. Nomination d'un fonctionnaire à un emploi de directeur général de la direction générale Agriculture, pêche, affaires sociales et santé (LIFE) au secrétariat général du Conseil  
*Adoption*  
approuvée par le Coreper (2<sup>e</sup> partie) le 8 décembre 2021

Doc. 14243/21  
Doc. 14247/21  
**+ COR 1 (fr,lt,lv)**  
STAT

**b) Liste des délibérations législatives (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)**

Doc. 14627/21

Justice et affaires intérieures

- 1. Règlement relatif à l'Agence de l'UE pour l'asile**  
*Adoption de l'acte législatif*  
approuvé par le Coreper (2<sup>e</sup> partie) le 1<sup>er</sup> décembre 2021

 Doc. 14294/21 +  
ADD 1  
Doc. PE-CONS  
61/21  
**+ COR 1 (ro)**  
ASILE

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture et l'acte proposé a été adopté, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie votant contre et la Bulgarie et la République tchèque s'abstenant. (Base juridique: (article 78, paragraphe 1, et article 78, paragraphe 2, du TFUE). Les déclarations relatives à ce point figurent en annexe.

- 2. Règlement remplaçant les annexes A et B du règlement (UE) 2015/848 relatif aux procédures d'insolvabilité**  
*Adoption de l'acte législatif*  
approuvée par le Coreper (2<sup>e</sup> partie) le 8 décembre 2021

 Doc. 14593/21  
Doc. PE-CONS  
73/21  
JUSTCIV

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture et l'acte proposé a été adopté, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. (Base juridique: article 81 du TFUE)

Affaires économiques et financières

- 3. Règlement relatif aux solutions rapides en matière de PRIIP**  
*Adoption de l'acte législatif*  
approuvée par le Coreper (2<sup>e</sup> partie) le 8 décembre 2021

 Doc. 14493/21  
Doc. PE-CONS  
71/21  
EF

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture et l'acte proposé a été adopté, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. (Base juridique: article 114 du TFUE)

4. **Directive relative aux solutions rapides en matière d'OPCVM**  
*Adoption de l'acte législatif*  
approuvée par le Coreper (2<sup>e</sup> partie) le 8 décembre 2021

 Doc. 14495/21  
Doc. PE-CONS  
72/21  
**+ COR 1 (de)**  
EF

Le Conseil a approuvé la position du Parlement européen en première lecture et l'acte proposé a été adopté, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. (Base juridique: article 53 du TFUE)

### Délibérations législatives

**(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)**

3. **Directive sur la résilience des entités critiques**  
*Rapport sur l'état des travaux*

 Doc. 14352/21

Le Conseil a pris note du rapport de la présidence sur l'état d'avancement des négociations relatives à la directive sur la résilience des entités critiques.

4. **Divers**  
**Propositions législatives en cours d'examen**  
*Informations communiquées par la présidence*

Doc. 14619/21

Les ministres ont pris note des informations communiquées par la présidence au sujet de l'état d'avancement de différents dossiers législatifs.

## Activités non législatives

- |     |                                                                                                                                                                                                                                                             |                                |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| 5.  | Règlement du Conseil sur un mécanisme d'évaluation et de contrôle Schengen<br><i>Rapport sur l'état des travaux</i>                                                                                                                                         | ☐ Doc. 14629/21 +<br>ADD 1     |
| 6.  | Conclusions sur le respect des conditions nécessaires à l'application intégrale de l'acquis de Schengen en Croatie<br><i>Approbation</i>                                                                                                                    | Doc. 14764/21                  |
| 7.  | Mise en œuvre de l'interopérabilité<br><i>Informations communiquées par la Commission et l'eu-LISA</i><br><i>Échange de vues</i>                                                                                                                            | Doc. 14132/21<br>Doc. 14134/21 |
| 8.  | Next Generation EU - Prévenir l'infiltration par la criminalité organisée<br><i>Débat d'orientation</i>                                                                                                                                                     | Doc. 14255/21                  |
| 9.  | Coopération entre les autorités compétentes chargées de la lutte contre le terrorisme<br><i>a) État des lieux par le coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme</i><br><i>b) État des lieux par le groupe antiterroriste (GAT)<sup>1</sup></i> | ☐                              |
| 10. | Lutte contre les menaces hybrides et défis migratoires<br><i>Débat d'orientation</i>                                                                                                                                                                        |                                |
| 11. | Divers                                                                                                                                                                                                                                                      |                                |
|     | a) Réunion ministérielle JAI UE-Balkans occidentaux (Brdo, 2 et 3 décembre 2021)<br><i>Compte rendu de la présidence</i>                                                                                                                                    | Doc. 14718/21                  |
|     | b) Réunion ministérielle "Justice et affaires intérieures" UE-États-Unis (Washington, 16 décembre 2021)<br><i>Informations communiquées par la présidence</i>                                                                                               |                                |
|     | c) Conférence ministérielle sur les abus sexuels commis contre des enfants, 11-12 novembre 2021, Brdo pri Kranju, Slovénie<br><i>Informations communiquées par la présidence</i>                                                                            |                                |
|     | d) Programme de travail de la prochaine présidence<br><i>Présentation par la France</i>                                                                                                                                                                     |                                |

---

<sup>1</sup> À titre exceptionnel, en présence des États associés à l'espace Schengen.

**Délibérations législatives**

**(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)**

- 12. Règlement relatif aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques**  
*Rapport sur l'état des travaux*

 Doc. 14212/21

Le Conseil a pris note du rapport sur l'état d'avancement des négociations avec le Parlement européen présenté par la présidence.

**13. Divers**

- a) Propositions législatives en cours d'examen**  
*Informations communiquées par la présidence*

Doc. 14619/21

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence sur l'évolution des travaux concernant les propositions législatives en cours d'examen par le Conseil dans le secteur de la justice.

- b) Nouvelles propositions législatives relatives à la numérisation de la justice**  
*Informations communiquées par la Commission*

La Commission a présenté ses nouvelles propositions législatives, adoptées le 1<sup>er</sup> décembre 2021, relatives à la numérisation de la justice.

## Activités non législatives

14. Adhésion de l'UE à la CEDH  
*État d'avancement*
15. Pandémie de COVID-19 - enseignements tirés pour le fonctionnement des juridictions et pour le contrôle juridictionnel des mesures d'urgence  
*Échange de vues* Doc. 14266/21
16. Lutter contre les discours de haine et les crimes de haine pour une Europe plus inclusive et plus protectrice  
*Échange de vues* Doc. 14334/21
17. Parquet européen  
*État d'avancement* Doc. 14220/21
18. Divers
- a) Réunion ministérielle JAI UE-Balkans occidentaux (Brdo, 2 et 3 décembre 2021)  
*Compte rendu de la présidence* Doc. 14718/21
  - b) Réunion ministérielle "Justice et affaires intérieures" UE-États-Unis  
(Washington, 16 décembre 2021)  
*Informations communiquées par la présidence*
  - c) Futures propositions dans le domaine de la justice  
*Informations communiquées par la Commission* Doc. 14592/21
  - d) Rapport annuel 2021 sur l'application de la charte des droits fondamentaux de l'UE: protéger les droits fondamentaux à l'ère numérique  
*Informations communiquées par la Commission*
  - e) Programme de travail de la prochaine présidence  
*Présentation par la France*

- 
-  Première lecture
  -  Sur la base d'une proposition de la Commission
  -  Point examiné en cadre restreint
-

Déclarations relatives aux points "A" législatifs figurant dans le document 14627/21

Concernant le  
point 1 de la liste  
des points "A":

**Règlement relatif à l'Agence de l'UE pour l'asile**  
*Adoption de l'acte législatif*

**DÉCLARATION COMMUNE DE CHYPRE, DE LA GRÈCE, DE L'ITALIE, DE MALTE  
ET DE L'ESPAGNE**

"Chypre, la Grèce, l'Italie, Malte et l'Espagne considèrent que les propositions législatives présentées par la Commission en 2016 sur la réforme du régime d'asile européen commun et en 2020 dans le cadre du nouveau pacte sur la migration et l'asile constituent un paquet législatif dont les éléments sont étroitement liés. L'adoption du règlement relatif à l'Agence de l'Union européenne pour l'asile est une étape importante et nécessaire qui ne modifie pas cette approche par paquet législatif. Par conséquent, l'objectif reste l'adoption d'un ensemble de règles pleinement intégré et cohérent, garantissant l'application effective du principe de solidarité et de partage équitable de responsabilités, résultat qui devrait être atteint dans le cadre des négociations sur les différentes propositions en cours d'examen."

**DÉCLARATION COMMUNE DE LA HONGRIE ET DE LA POLOGNE**

"La Hongrie et la Pologne tiennent à souligner leur attachement à la réforme du régime d'asile européen commun; toutefois, la réforme de la politique de l'Union en matière d'asile doit reposer sur un consensus entre les États membres qui reste conforme aux conclusions du Conseil européen de 2018, garantissant ainsi un juste équilibre entre responsabilité et solidarité. Nous estimons que l'agence devrait être considérée comme un outil de mise en œuvre des propositions législatives figurant dans le pacte. À cet égard, nous sommes convaincus que nous ne devrions pas préconiser des solutions qui ont été contre-productives dans le passé et qui ont entraîné un renforcement de la méfiance parmi les États membres. Enfin, compte tenu des liens entre les propositions législatives pertinentes, nous restons pleinement attachés au principe selon lequel il n'y a d'accord sur rien tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout; la Hongrie et la Pologne ne peuvent donc pas confirmer le texte de compromis proposé par la présidence en vue d'un accord avec le Parlement européen."